



anvp

association nationale  
des visiteurs de personnes  
sous main de justice

# SURPOPULATION CARCERALE

## Position et argumentaire de l'ANVP

### 1 ETAT DES LIEUX

#### 1.1 La surpopulation carcérale

Les chiffres clés à fin 2022 :

	<i><b>Maisons d'arrêt</b></i>	<i><b>Autres centres pénitentiaires</b></i>	<i><b>Total</b></i>
<i><b>Places disponibles</b></i>	24506	36210	60716
<i><b>Effectif</b></i>	37419	34400	71819
<i><b>Taux d'occupation</b></i>	<b>153%</b>	95%	118%

La surpopulation ne touche que les **Maisons d'Arrêt**, ce qui fait que les chiffres officiels (20% de surpopulation ne reflètent en rien la réalité).

La valeur supérieur à 50% de surpopulation est une moyenne, certaines maisons d'arrêt sont à entre 80% et 130% de surpopulation (occupation entre **180% et 230%**).

**30%** des personnes en détention, soit environ **20.000** personnes présentent des **troubles psychiatriques**.



Les effectifs des personnels pénitentiaires sont calibrés sur le nombre de places et non sur l'effectif hébergé, ce qui revient à mettre toutes les maisons d'arrêt en **sous effectifs de personnel structurel, en moyenne de 35%**.

La **récidive** concerne **30%** des personnes dans la première année après la sortie, et **60% dans les 5 ans**.

## 1.2 Les principaux impacts

Les principaux **impacts directs** de la surpopulation carcérale sont :

- Les conditions matérielles de vie indigne très souvent pointées et ayant fait condamner plusieurs fois la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme,
- La déshumanisation des personnes,
- L'augmentation de la violence,
- La difficulté d'accès aux soins,
- La difficulté à obtenir des réponses à ses demandes,
- La raréfaction des activités,
- L'accès au travail et aux études,
- Le suivi et l'assistance par les CPIP limités,
- Les difficultés de circulation et les délais induits,
- ....

Les principaux **impacts indirects** sont :

- Le sentiment d'exclusion renforcé,
- L'augmentation du ressentiment vis-à-vis de la société,
- Une faible compréhension de la peine,
- L'impossibilité de bénéficier d'un suivi adapté, encore plus difficile en maison d'arrêt du fait de la faible durée des peines,
- Le peu de d'action pour limiter la récidive.

L'ensemble de ces impacts contribuent à l'inefficacité de la peine.

## 1.3 Les principales causes

Les principales causes de la surpopulation carcérale sont :

- L'insuffisance de mesures en **milieu ouvert**,
- L'insuffisance des places en **placement à l'extérieur**,
- La **prison** comme **peine de référence** pour la société française,
- L'évolution de **l'échelle des peines** par augmentation des durées de détention,
- La politique de limitation des **remises de peine**,
- Le recours excessif à la **détention provisoire**,



## 2 NUMERUS CLAUSUS ET REGULATION

### 2.1 Numerus Clausus

La solution à la surpopulation carcérale ne peut être que le **numerus clausus**, système en vigueur dans les centres de détention et maisons centrales, à appliquer dans tous les centres pénitentiaires.

En effet on ne peut déterminer de seuil de surpopulation acceptable. La première personne à être en surnombre supportera tous les maux liés à sa situation.

Le **numerus clausus** consiste à ne pas faire entrer une nouvelle personne tant que le nombre d'occupants est égal au maximum de places.

### 2.2 Régulation carcérale

La régulation carcérale consiste à mettre en place des **procédures de pilotage** de la population de chaque établissement pénitentiaire permettant de faire sortir au fur et à mesure des besoins les personnes susceptibles de sortir dans des conditions convenables.

La régulation carcérale nécessite une **coordination entre les différents acteurs** de la chaîne judiciaire et pénitentiaire.

Pour arriver à terme à un **numerus clausus**, il faudra passer par une phase transitoire de régulation carcérale avec des objectifs de surpopulation en baisse constante pour arriver à 100% qui, une fois atteint ne devra plus être dépassé.

### 2.3 Position de l'ANVP

L'ANVP est favorable à un **numerus clausus**.

Nous avons conscience qu'il ne pourra être imposé sans mesures transitoires, mais sans se donner cet objectif, la surpopulation ne sera jamais résorbée.

La mise en place d'une date cible de l'application du **numerus clausus**, articulé avec des mesures de pilotage du taux de remplissage, ne pourra fonctionner qu'en mettant en place des mesures parallèles permettant de changer la politique pénale faisant que la peine de prison ne soit plus la référence :

- Augmentation des peines en milieu ouvert,
- Révision de l'échelle des peines,
- Mise en place de procédures vertueuses de fin de peine et de réinsertion,
- Communication vers le public
- ....



### 3 ARGUMENTAIRE

Beaucoup de personnes ne croient pas à la possibilité de respecter un numerus clausus. En effet, de très mauvaises habitudes sont acceptées tant par les professionnels que par le grand public.

Ci-dessous les principales objections et les arguments à opposer :

Objection	Réponse
Pour régler le problème, il suffit de construire des places de prison supplémentaires	A chaque augmentation du parc répond une <b>augmentation du nombre de détenus</b> . La construction de prisons n'a jamais réglé le problème.
Ils l'ont bien mérité, cela ne leur fait pas de mal de souffrir	La souffrance n'a jamais mené à l'amendement, au contraire, cela peut générer des <b>personnes aigries, plus désocialisées et ayant soif de vengeance</b> . En prison ce sont toujours les plus faibles qui souffrent le plus
Si on libère de nombreux détenus, l'insécurité va augmenter	Les mesures prises pendant la <b>crise du Covid</b> n'ont pas été suivies d'augmentation de la criminalité
S'ils ne vont pas en prison, ils ne comprendront pas	Le taux de <b>récidive de 60% à 5 ans</b> montre les limites de la prison quant à son utilité pour faire comprendre aux personnes concernées. La prison reste « <b>l'école du crime</b> » où une partie des condamnés se font réseau et perdent la peur d'aller en prison.
Les peines en milieu ouvert ne sont pas des peines	Certaines personnes <b>préfèrent être en détention</b> plutôt que de porter un bracelet électronique, dans ce cas ils sont leurs propres geôliers, ce qui est plus inconfortable.
C'est avec des peines plus lourdes qu'ils réfléchiront avant de faire des bêtises	La <b>peur de la sanction</b> ne limite pas les passages à l'acte qui sont effectués dans des situations et avec une psychologie particulière. Le nombre de personnes en prison n'est en rien un gage de sécurité (cf. USA)
Il n'y a personne en prison qui pourrait sortir sans générer de problèmes	Une partie non négligeable des personnes présentant des <b>troubles psychiatriques</b> n'ont rien à faire en prison, un suivi en hôpital psychiatrique serait meilleur pour eux comme pour la société. Une grande partie des <b>prévenus</b> (présomés innocents) pourraient faire l'objet d'autres mesures de contrôle (éloignement, bracelet électronique, assignation à résidence...) Les personnes en <b>fin de peine</b> pourraient terminer leur peine avec des mesures en milieu ouvert mieux adaptées à leur réinsertion.